

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS Tél : +32 (0) 65 40 41 45 Fax : +32 (0) 65 40 41 55 Mail : social.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Campus Montignies (HD) 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be
HELHa Louvain-la-Neuve Rue de l'Hocaille 10 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE Tél : +32 (0) 10 48 29 63 Fax : Mail : social.lln.bac@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 33 Questions spéciales 3			
Code	SOAS3B27AS	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Daniel SINNESAEEL (daniel.sinnesael@helha.be) HELHa Campus Montignies Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) HELHa Campus Montignies (HD) Philippe HERION (philippe.herion@helha.be) HELHa Louvain-la-Neuve Marc KLAINER (marc.klainer@helha.be) Maurizio CERCHIARI (maurizio.cerchiari@helha.be) Jérémie THOLOMÉ (jeremie.tholome@helha.be) Astrid LIONNEZ (astrid.lionnez@helha.be) Isabelle LACOURT (isabelle.lacourt@helha.be) Pascale DELVAUX (pascale.delvaux@helha.be) Josiane FRANSEN (josiane.fransen@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement a la particularité de rassembler différentes activités d'apprentissage qui offrent une pluralité de regards et d'approches utiles à une pratique de travail social. Elle donne des repères spécifiques afin d'aider l'étudiant à situer et construire son intervention dans un contexte multidimensionnel.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **ETABLIR UNE COMMUNICATION PROFESSIONNELLE**

- 1.2 Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- 1.4 Adopter le langage professionnel du secteur
- 1.5 Rédiger, synthétiser et argumenter

Compétence 2 **INTERAGIR AVEC SON MILIEU PROFESSIONNEL**

- 2.1 Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies

Compétence 3 **INSCRIRE SA PRATIQUE DANS UNE REFLEXION CRITIQUE, CITOYENNE ET RESPONSABLE**

- 3.1 Construire son identité professionnelle

- 3.2 Interroger, évaluer et ajuster sa pratique et son positionnement
 - 3.3 Exercer un jugement professionnel.
 - 3.4 Mener une réflexion en vue de prendre des décisions responsables
 - 3.5 Actualiser, enrichir ses compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) dans une optique de développement professionnel et personnel.
- Compétence 4 **IDENTIFIER, ANALYSER ET QUESTIONNER LES CONTEXTES SOCIETAUX POUR EN COMPRENDRE LES ENJEUX**
- 4.1 Repérer et décrire les données multidimensionnelles des contextes d'intervention et leur évolution
 - 4.2 Identifier, décoder et articuler les courants de pensée en présence, leurs principes et leurs valeurs
 - 4.3 Questionner les données, les courants de pensée et élaborer des hypothèses de compréhension
 - 4.4 Construire un regard critique
- Compétence 5 **Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés.**
- 5.1 Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.2 Identifier les ressources et compétences potentiellement mobilisables des personnes, des groupes et des communautés.
 - 5.3 Relier les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés avec le contexte social dans lequel elles s'inscrivent.
 - 5.4 Etablir des relations entre les éléments constitutifs de la situation en vue d'élaborer un processus d'intervention.
- Compétence 6 **ELABORER, METTRE EN ŒUVRE ET EVALUER AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES UN PROCESSUS D'INTERVENTION SOCIALE**
- 6.1 Clarifier les mandats professionnel, institutionnel et social
 - 6.2 Mettre en œuvre les méthodes, les techniques et les outils d'intervention les plus appropriés et adaptés aux situations rencontrées
 - 6.4 Favoriser et soutenir l'autonomie et la responsabilité des personnes, des groupes et des communautés
- Compétence 7 **CONSTRUIRE, DEVELOPPER ET GERER DES RELATIONS PROFESSIONNELLES AVEC LES PERSONNES, LES GROUPES ET LES COMMUNAUTES**
- 7.4 Ajuster ses relations professionnelles en fonction des enjeux et des contextes
- Compétence 8 **Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation**
- 8.1 Valoriser l'engagement et la participation citoyenne des usagers.
 - 8.5 Mettre en débat les questions sociales actuelles et émergentes.

Acquis d'apprentissage visés

- I. Utiliser les repères apportés pour construire et argumenter un positionnement professionnel.
- II. Analyser les problématiques sociales en articulant les enjeux globaux de société et les situations sur le plan individuel, collectif ou communautaire.
- III. Concevoir de manière créative des pistes de solution et/ou d'intervention.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

SOAS3B27AS· Questions spéciales 3 24h / 2 C

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

+ HELHa Campus Mons	Gestion du social	24 h
+ HELHa Campus Montignies	Droit européen	18 h
+ HELHa Campus Montignies (HD)	Droit européen	18 h
+ HELHa Louvain- la-Neuve	P1 : Analyse des organisations et intervention sociale	14 h
	P2 : Projets collectifs - voyages d'études	24 h

Les descriptions détaillées des différentes parties sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Principe

La note de cette unité d'enseignement représente une pondération de 2/60 du Bloc 3.

La note de l'activité d'apprentissage constitue la note de l'unité d'enseignement (UE).

Le seuil de réussite pour acquérir les crédits de l'UE est de 10/20. Néanmoins le jury peut souverainement proclamer la réussite de l'unité d'enseignement, même si le seuil de réussite n'est pas atteint pour autant que le déficit soit jugé acceptable au vu de l'ensemble des résultats (cf. articles 139 et 140 du Décret « Paysage »).

La décision du jury, de portée individuelle, est dûment motivée.

Voir la réglementation générale des examens.

POUR LE DEPARTEMENT DE LOUVAIN-LA-NEUVE :

L'activité d'apprentissage fait l'objet d'une évaluation intégrée des parties qui la composent. La note de l'activité d'apprentissage est obtenue par addition des notes obtenues pour les évaluations des différentes parties, en fonction de la proportion ci-dessous :

Activité d'apprentissage Questions spéciales 3

P1 : Analyse des organisations et intervention sociale (14h) - 50%

P2 : Projets collectifs - voyages d'études (24h) - 50%

La note de l'activité d'apprentissage est alors arrondie à « .5 » ou au nombre entier.

Quand la note de l'activité d'apprentissage est supérieure ou égale à 10/20 et que toutes les parties qui composent l'évaluation intégrée sont évaluées par une note supérieure ou égale à 10/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée des différentes parties et est portée comme telle à l'UE. Le jury de délibération octroie alors définitivement les crédits correspondant à cette UE.

Quand le jury de délibération constate un déficit non acceptable dans une ou plusieurs des parties composant l'évaluation intégrée, de sorte qu'il ne peut considérer que les acquis d'apprentissage visés sont acquis par l'étudiant, le jury peut ne pas octroyer les crédits correspondant à l'UE :

- Si une des notes au moins dans une des parties de l'évaluation de l'activité d'apprentissage est inférieure ou égale à 5/20, la note de l'activité d'apprentissage est la moyenne pondérée mais elle est plafonnée à 5/20, ce qui signifie que la note maximale possible de l'activité d'apprentissage est de 5/20 (acquis évalués comme gravement insatisfaisants) ;
- Si une des notes au moins est supérieur à 5/20 mais inférieure ou égale à 7/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 7/20 (acquis évalués comme insatisfaisants) ;
- Si deux ou plusieurs notes sont supérieures à 7/20 mais inférieures à 10/20, la moyenne pondérée est plafonnée à 9/20 (acquis évalués comme non suffisants) ;
- En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une (ou plusieurs) des parties composant l'activité d'apprentissage, la mention dont question sera portée à l'activité d'apprentissage dans la mesure où les acquis d'apprentissage visés dans une ou plusieurs parties n'ont pas pu être évalués.

Les notes ou mentions dont questions sont portées comme telles à l'UE.

Evaluation du 3e quadrimestre (août/septembre)

En cas d'ajournement pour l'UE à l'évaluation du 3e quadrimestre,

dans l'hypothèse où la délibération du jury de juin n'a pas validé l'UE,

pour la (ou les) partie(s) de l'activité d'apprentissage pour la(les)quelle(s) l'étudiant a obtenu en juin :

- une mention CM, PP, PR ou FR :

il doit (re)présenter l'évaluation correspondant à cette partie ;

- une note de 10/20 ou plus :

il est dispensé de l'évaluation correspondant à cette partie et voit la note partielle obtenue maintenue pour la période d'évaluation de août/septembre (sauf s'il fait le choix de renoncer à cette note dans la perspective de la réussite de l'activité d'apprentissage);

- une note inférieure à 10/20 :

il doit OBLIGATOIREMENT représenter en septembre l'évaluation correspondant à cette(ces) partie(s).

D'une année académique à l'autre

En cas de non validation de l'UE lors de la délibération de septembre,

le jury d'admission peut dispenser l'étudiant d'une partie de l'évaluation de l'activité d'apprentissage si les acquis d'apprentissage visés dans cette partie ont été évalués comme suffisants et notés à minimum 10/20.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).

Bachelier : assistant social

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : social.montignies@helha.be

1. Identification de la partie Droit européen

Volume horaire	18 h
Coordonnées du titulaire et des intervenants	Philippe HERION (philippe.herion@helha.be)

2. Présentation

Introduction

Ce cours doit permettre à l'étudiant de

- Comprendre l'importance et l'influence de l'ordre juridique international dans l'ordre juridique belge
- Développer la dimension européenne des questions sociales dans la formation
- Reconnaître les principales organisations internationales – particulièrement l'union européenne-, leur rôle, leur fonctionnement et leur apport en droit social et en droit de l'homme
- Etre outillé pour aborder avec efficacité l'actualité et les enjeux qui y sont développés notamment en matière sociale et des droits de l'homme

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de ce cours, l'étudiant sera capable de

- Identifier et situer les institutions au niveau international et européen
- Décrire et comparer leurs objectifs, leurs missions, leur fonctionnement, leur principale réalisation, leur influence sur notre modèle social
- Illustrer les implications des décisions prises au niveau européen sur la vie sociale du citoyen
- Identifier et expliquer les droits de l'homme à travers le droit international public et certaines institutions

3. Description

Contenu

Le cours se divisera en deux volets :

1. L'Europe sociale.
2. Les droits de l'homme à travers le droit international public et certaines institutions (ONU, Conseil de l'Europe, Union Européenne)

Démarches d'apprentissage

Le cours se présente sous la forme d'un exposé avec comme base un power point.

Dispositifs d'aide à la réussite

Des QCM permettront à l'étudiant de se situer dans la compréhension du cours.

Ouvrages de référence et supports

ALEDO L-A (2009), Le droit international public, Dalloz

BITSCH M-T (2008), Histoire de la construction européenne. De 1945 à nos jours, Editions Complexes.

COSTA O. et BRACK N. (2014), Le fonctionnement de l'Union Européenne, Editions de l'Université de Bruxelles

DELEERSNIJDER H. (2014), Démocraties en péril : L'Europe face aux dérives du national-populisme, Renaissance du livre

DELORS J. et DOLLE M. (2009), Investir dans le social, Odile Jacob

GRASS E. (2013), L'Europe sociale, La documentation française

GROSSMAN E et SAUGIER N. (2007), Introduction aux systèmes politiques nationaux de l'UE, De Boeck

JACQMIN D. et RIGO E. (2014), Cour pénale internationale. Quelle justice pour les crimes de masse, Couleur livres

JACQUE J-P. (2010), Droit institutionnel de l'Union Européenne (6ème édition), Dalloz

MARGUENAUD J-P (2008), La cour européenne des droits de l'homme, Dalloz

MATHIEU G et VAN KEIRSBILCK B. (dir), (2014), Les droits de l'enfant expliqués aux grands, Couleur livres

MERAND F et WEISBEIN J. (2011), Introduction à l'Union Européenne : institutions, politique et société, De Boeck

ONU (2011), ABC des Nations Unies, Bruylant

PINON X. (2011), Le conseil de l'Europe : une organisation au service de l'homme, LGDJ

PRIOLLAUD F-X et SIRITZKY D. (2010), Les traités européens après le traité de Lisbonne, Textes comparés, La documentation française.

RENUCCI J-F (2013), Droit européen des droits de l'homme : droits et libertés fondamentaux garantis par la CEDH, LGDJ

SAURON J-L. (2008), Comprendre e traité de Lisbonne, Gualino éditeur

SEILER D-L (2014), Qu'est-ce que l'Europe, Editions de l'Université de Bruxelles collection sciences politiques.

TELO M. (2005), L'état et l'Europe : Histoire des idées politiques et des institutions européennes, Editions Labor

VAN BUEREN G. (2008), Les droits des enfants en Europe, Edition du conseil de l'Europe

VAN RAEPENBUSCH S. (2005), Droit institutionnel de l'Union Européenne, Larcier

VERHOEVEN J. (2000), Droit international public, précis de la Faculté de Droit de l'Université catholique de Louvain, Larcier

VINCENT G. coord. (2007), L'avenir de l'Europe sociale : solidarités, droit et protections sociales, L'Harmattan

ZILLER J. (dir.) (2008), L'Union Européenne : Edition traité de Lisbonne, La documentation française.

En plus du syllabus, les exposés sont illustrés par des power point, vidéo ainsi que par différents articles de revue ou de presse

4. Modalités d'évaluation

Examen écrit en première et deuxième session